



REGLEMENT INTERIEUR DE LA COURSE

« TRAIL DU VIGNOBLE GAILLACOIS »

ANNÉE 2024 – 3ème ÉDITION

Art.1 – Organisation

Avec la collaboration de la mairie de Gaillac, et la Maison des vins de Gaillac l'association UAG Running organise la 3 -ème édition de la course « Trail du Vignoble Gaillacois » le samedi 1 juin 2023 à 15h30 dont le départ sera donné Avenue Gustave Eiffel a Gaillac, et l'arrivée se fera au Stade Bernard Laporte à Gaillac.

Art.2 – Parcours et distance

Trois épreuves chronométrées proposées :

La Duras un trail de 34 km et 780m de dénivelé pour les sportifs les plus endurants limitée a 150 coureurs

La Loin de l'œil : un trail de 22 km et 500 m de dénivelé pour le sportif limité à 250 coureurs

La Mauzac : un trail accessible à tous de 12 km et 320m de dénivelé limité à 400 coureurs

Une randonnée non chronométrée

La Prunelart : une marche de 10 km et 300m de dénivelé limité à 250 personnes

Un ravitaillement liquide (eau) sera installé tous les 5 km environ avec dégustation de vin. Deux ravitaillements solides sont prévus sur le 22 et un sur le 12 km el la randonnée et trois sur le 34 km. Un ravitaillement est installé à la fin du parcours.

« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération ».

La dégustation de vin est interdite aux mineurs

Art.3– Horaires

Pour « La Duras » départ des navettes à 14h30 départ de la course à 15h30

Pour « La Loin de l'œil » départ des navettes à 14h30 départ de la course à 16h00

Pour « La Mauzac » départ des navettes à 15 h30 départ de la course à 16h30

Pour « La Prunelart » départ de la navette à 15 h30 et départ de la course La Prunelart à 16h15

Art.4 – Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer le vendredi 31 mai 2024 à partir de 14h00 et jusqu'à 18h à l'Abbatiale saint Michel 81600 Gaillac

Le jour de la course entre 13h30 et 15h30 au stade Bernard Laporte

Aucun accompagnateur, vélo ni engin motorisé ne sera accepté.

Les participants disposeront de 6h maximum pour finir la course la Duras, 4h pour La Loin de l'œil et 3h00 maximum pour la Mauzac et 4 pour La Prunelart .

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

Art.5 – Chrono

La puce qui vous est attribuée est personnelle et intégrée au dossard.

Les trois courses sont chronométrées et feront l'objet d'un classement

Pas de classement pour la randonnée

Art.6 – Inscription

L'épreuve la duras (34 km) est ouverte à partir de la catégorie espoir (2002/2004)

L'épreuve la loin de l'œil (22 km) est ouverte à partir de la catégorie espoir (2002/2004)

Pour la Mauzac (12 km) est ouverte à partir de la catégorie cadet (2007/2008)

Les mineurs, à la date de l'épreuve devront fournir une attestation d'autorisation parentale à partir de cadets.

Pour la participation à l'épreuve les participants doivent obligatoirement présenter soit :

- Une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la course.
- Un certificat médical pour les non licenciés ou de sa copie qui doit dater de moins d'1 an à la date de la course mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Un Parcours Prévention Santé datant de moins de 3 mois avant la manifestation et délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme. Sur pps.athe.fr

• Les inscriptions à l'événement se font :

- En ligne sur le site chrono-start.com (scan de la licence ou du certificat médical ou pps) avec un règlement par carte bancaire.
Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

Art.7 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif ; on ne peut demander le remboursement des inscriptions pour quelques motifs que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne durant l'épreuve, et l'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement est de :

30 euros par coureur sur la Duras

25 euros par coureur sur la Loin de l'œil

15 euros par coureurs sur la Mauzac

10 euros par marcheur sur la Prunelart

Un repas d'après course est proposé au prix de 10 euros par participants ouvert aux accompagnateurs

Art.8 – Assurances

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Pour les non licenciés, il leur incombe de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols, de perte, de dommages qui peuvent survenir pendant la manifestation sportive.

Art.9 – Médical et sécurité

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste agréée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Des bénévoles, en collaboration avec la police municipale, assurent le bon cheminement des coureurs tout au long du parcours.

Art.10 – Sanitaires/douches

Des toilettes sont à disposition au départ des navettes et à l'arrivée au stade Bernard Laporte , à Mauriac et à Broze.

Art.11 – Droit à l'image

Tout coureur ou randonneur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ceux ayant droit tels que les médias et les partenaires à utiliser les images fixes ou individuelles prises à l'occasion de la manifestation sans contrepartie financière.

Art.12 – Récompenses

Les Trois premier au scratch des catégories suivantes seront récompensées :

Hommes

Femmes

Pour chacune des courses.

Art.13 – Matériel obligatoire

Un gobelet, (aucun gobelet n'est prévu sur les ravitaillements). Une réserve d'eau de 0.5 litres.

Art.14 – Acceptation du règlement

Chaque coureur accepte le dit-règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription.